MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260206-AM_35_2026-AR

PM N°35/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de LEGE-CAP FERRET,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal N°28/2026 ;

Considérant la demande effectuée le 04 février 2026 par **l'association Cap Déguiz'Kids** représentée par Madame DELLUGAT, dans le cadre d'animations organisées pour le Carnaval, le **samedi 14 février 2026**, qui se dérouleront sur le **parking de la place du Marché au CAP FERRET** ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit sur la partie nord du parking de la place du Marché du CAP FERRET (voir plan joint) et sera réservé à la manifestation, le :

Samedi 14 février 2026 de 6h00 à 19h00

Article 2 : Les services techniques de la Ville de LEGE-CAP FERRET sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et son bon entretien.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, AGUR, SIBA, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le - 6 FEV. 2026
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint en charge de la sécurité

POLICE MUNICIPALE 33950 LÈGE CAP FERRET

Luc ARSONNEAU

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260206-AM_35_2026-AR



Structures 5x5 (nombre 3)

Structures 4x4 (nombre 1)

Chalet 6x2

Praticables

Éclairage structure

Prises

Barrières pour délimiter la zone (arrêté municipal)